



D.2025.12.17.5.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 17 Décembre 2025

5 - GESTION DU PATRIMOINE

5.11 – Matériel Roulant BUS - Désaffectation de matériel pour l'année 2025 et déclassement du domaine public. Cession d'un bus à l'ASPTUIT.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Dans le cadre de la gestion annuelle du parc bus, Tisséo Collectivités envisage de réformer 10 autobus pour l'année 2025.

Ces véhicules, considérés comme des biens mobiliers, sont affectés au service public de transport. Ils sont répartis comme suit :

- 2 véhicules, mis en service avant l'entrée en vigueur du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques le 21 avril 2006, faisant partie du domaine public mobilier de Tisséo Collectivités. Dans un premier temps, il est nécessaire de constater leur désaffectation matérielle et dans un second temps, de prononcer leur déclassement du domaine public de Tisséo Collectivités.
- 8 véhicules mis en service postérieurement au 21 avril 2006, faisant partie du domaine privé mobilier de Tisséo Collectivités dont il convient de constater la désaffectation matérielle.

Les 10 véhicules seront :

- soit mis à disposition de l'EPIC Tisséo Voyageurs pour récupération de pièces puis cédés aux enchères ou cédés à l'euro symbolique ou détruit par un démolisseur ;
- soit cédé à l'euro symbolique à l'ASPTUIT
- soit cédés à l'euro symbolique à des associations ou des organismes publics, sous réserve d'une délibération du Comité Syndical ;
- soit cédés aux enchères auprès d'organismes publics ou privés ;
- soit cédés aux sous-traitants de l'exploitant Tisséo Voyageurs, sous réserve d'une délibération du Comité Syndical.

La liste détaillée des véhicules et de leurs caractéristiques est jointe en annexe.

Parmi les 10 bus, Tisséo Collectivités cède le bus 0650, à l'euro symbolique, à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Transports Urbains et Inter-Urbains Toulousains (ASPTUIT).

Il est donc proposé d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités par décision, à constater la désaffectation des 10 véhicules listés dans l'annexe ci-jointe, à prononcer le déclassement du domaine public de Tisséo Collectivités des 2 véhicules mis en service avant le 21 avril 2006 et à céder le bus 0650 à l'Euro symbolique à l'ASPTUIT.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités, par décision, à constater la désaffectation de 10 véhicules du parc bus pour l'année 2025 et à prononcer le déclassement des 2 véhicules mis en service avant le 21 avril 2006.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à procéder à la cession du bus 0650 à l'euro symbolique à l'ASPTUIT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES